



Communiqué de presse

26 janvier 2010 | Corinne Simoni - 01 44 77 39 67
| Olivier Lamoureux - 01 55 30 70 94
| Rabia Ider - 01 55 30 70 81

En 2010, l'Agence nationale de l'habitat renforce son engagement dans le domaine de l'habitat indigne ou très dégradé et de la rénovation thermique

A l'occasion de la présentation de ses vœux, Marc-Philippe Daubresse, Président de l'Anah, a présenté, en présence de Benoist Apparu, Secrétaire d'Etat, chargé du Logement et de l'Urbanisme, les axes prioritaires de l'Agence pour 2010 : l'utilisation du « Fonds national d'aide à la rénovation thermique des logements privés » dans le cadre de l'Engagement national contre la précarité énergétique et la lutte contre l'habitat indigne ou très dégradé.

Monsieur Daubresse est également revenu sur l'activité de l'Anah en 2009, année marquée par la réforme de son organisation et par les actions liées au Plan de Relance de l'Economie.

L'Agence nationale de l'habitat : une année 2010 dédiée à la lutte contre l'habitat indigne ou très dégradé et à la lutte contre la précarité énergétique

La lutte contre l'habitat indigne et très dégradé demeure la priorité de l'Agence, environ 40% des crédits de 2010 devant lui être consacrés. Cette action bénéficiera de l'impulsion donnée par le PNROAD(*) sur les 25 sites retenus pour une intervention complète, et sur 15 sites supplémentaires aidés par l'Anah en soutien à l'ingénierie et bénéficiant d'un avantage fiscal.

Mais l'inflexion la plus importante concernera les propriétaires occupants modestes, tout particulièrement en milieu rural, souvent âgés et très concernés par la précarité énergétique et les besoins d'adaptation des logements à la perte d'autonomie due à l'âge et au handicap. En 2009, l'écosubvention a permis d'aborder à grande échelle le sujet de la précarité énergétique, en participant au financement des travaux d'économie d'énergie chez les propriétaires occupants modestes. En 2010 elle sera renforcée et transformée et « Aide de Solidarité Ecologique ».

Cette thématique sera à nouveau au cœur de l'action de l'Anah en 2010, le président de la République ayant décidé de lui confier la gestion du « Fonds national d'aide à la rénovation thermique des logements privés » de 500 millions d'euros, au titre des investissements d'avenir, pour aider les ménages les plus modestes à réaliser des travaux de rénovation thermique dans des logements privés énergivores. De fortes synergies seront créées entre les différentes actions de l'Anah en s'appuyant sur les territoires, les collectivités locales et leur connaissance des besoins sur le terrain.

Enfin, l'Anah continuera d'aider les copropriétés en difficulté en appui aux actions des préfets et des collectivités, et poursuivra sa mission l'humanisation des centres d'hébergement initiée en 2009, 30 millions d'€ leur étant affectés.

2009, une année stratégique : nouvelle organisation et lancement du plan de rénovation thermique

Sur le plan de l'organisation, les décrets de 2009 ont transformé la gouvernance et modernisé les circuits de décision de l'Anah, en instaurant une relation directe de l'Agence avec ses délégués (préfets et préfets de région) et les délégués adjoints.

Sur le plan des missions de l'Agence, le gouvernement, à travers le « plan de relance pour l'économie », a octroyé à l'Anah 200 millions d'euros supplémentaires en 2009, afin de soutenir l'activité dans le secteur du bâtiment tout en amplifiant l'action de l'Agence. Cette somme a en effet représenté une hausse de 40% du budget d'intervention de l'Anah.

Au cours de l'année, plus de 619 M€ de subventions ont été attribuées aux propriétaires par les crédits ordinaires de l'Anah et le fonds exceptionnel « Plan de relance », permettant à 169 650 logements de bénéficier d'aides, soit une progression de 50 % en nombre de logements aidés et de 18% en montants.

Ces aides ont généré un volume global de travaux éligibles de 2,3 milliards d'euros correspondant à 42 000 emplois de petites entreprises du bâtiment.

Une mission nouvelle a été confiée à l'Anah en 2009 : l'humanisation des centres d'hébergement. Le programme mis en place (40 M€ déjà financés dont la moitié par la relance) a permis de lancer les chantiers de 4 500 places d'hébergements sur 117 sites, sur un total de 287 projets et 8 130 places à rénover recensées : il s'agit d'un effort sans précédent.

(*) Programme national de requalification des quartiers anciens dégradés

En pièce jointe, vous trouverez les chiffres clés Anah 2009.

A propos de l'Anah

Etablissement public créé en 1971, l'Agence nationale de l'habitat (l'Anah) a pour mission de mettre en œuvre la politique nationale de développement et d'amélioration du parc de logements privés existants. C'est dans ce but qu'elle accorde des subventions pour l'amélioration des résidences principales à des propriétaires occupants modestes ou à des bailleurs privés.

Centrés sur les publics les plus modestes, les chantiers de l'Anah portent sur :

- la lutte contre l'habitat indigne ou très dégradé
- la lutte contre la précarité énergétique
- la production d'une offre de logements à loyer maîtrisé
- l'adaptation des logements à la perte d'autonomie des personnes
- l'humanisation des centres d'hébergement.

www.anah.fr

Pour toute demande d'informations : presse.anah@grayling.com